

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIÈRE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 44 -1617-88

Année scolaire : 2016-2017

Par délibération du conseil d'administration

du 30/03/2017

acte n° 88

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

BGE Haut de France :

La convention de partenariat entre le Lycée Polyvalent "Sadi CARNOT" de Bruay la Buisnière et BGE Hauts de France, représenté par Nathalie CHARTON est portée à l'approbation des membres du Conseil D'administration.

Objet de la convention : Simulation de gestion d'une jeune entreprise sur une session de deux jours consécutifs.

Durée : 2 sessions de 2 jours consécutifs « Je gère » du 09 au 10/05/2017 pour les BTS CGO 1ère année

Disposition financière : 2 x 75€ TTC; soit un montant total de 150 €

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

- le code des marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 45 - 1617-95

Année scolaire : 2016-2017

Par délibération du conseil d'administration

du 30/03/2017

acte n° 89

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

"Le Centre littéraire escales des lettres" :

Les conventions de partenariat entre le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » de Bruay-La-Buissière et « Le Centre littéraire escales des lettres », représenté par Monsieur Ludovic PASZKOWIAK, sont portées à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet des conventions : Partenariat culturel pour la 7ème édition des résidences littéraires internationales Lettres nomades à Béthune et en Artois Comm. Accueil de 2 écrivains au lycée CARNOT.

Durée : Vendredi 12/05/17 : accueil de l'écrivain : Cécile OUMHANI

Jeudi 18/05/17 : accueil de l'écrivain Tan-Ying CHOU

Disposition financière : garantir le déplacement des élèves et des accompagnateurs jusqu'à Béthune.

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le code des marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 46 -1617-90

Année scolaire : 2016-2017

Par délibération du conseil d'administration

du 30/03/2017

acte n° 90

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Jumelage Collège/Lycée Professionnel:

La convention type de jumelage Collège/Lycée Professionnel est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet de la convention : Développer les liens et les échanges Collège/LP

Durée : 1 an à compter de sa date de signature, renouvelable par tacite reconduction

Disposition financière : 0€

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le code des marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

0620056Z

ACADEMIE DE LILLE

LPO LYCEE DES METIERS CARNOT

1 RUE SADI CARNOT

62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX

Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 47 - ~~1617~~ - 98

Année scolaire : 2016-2017

Par délibération du conseil d'administration

du 30/03/2017

acte n° 98

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Adhésion au Pôle d'Excellence Plasturgie et Composites Nord Pas de Calais :

L'adhésion au Pôle d'Excellence Plasturgie et Composites Nord Pas de Calais en tant que membre actif est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Coût pour l'année 2017: 350 €/an

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

- le code des marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

0620056Z

ACADEMIE DE LILLE

LPO LYCEE DES METIERS CARNOT

1 RUE SADI CARNOT

62701 BRUAY LA BUISSIÈRE CEDEX

Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 48 -1617-91

Année scolaire : 2016-2017

Par délibération du conseil d'administration

du 30/03/2017

acte n° 91

Le chef d'établissement procède à la signature

[] du contrat

[X] de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Aide Complémentaire à la Restauration :

La convention Région/Établissement pour l'aide complémentaire à la scolarité est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet de la convention : Modalités de débit du porte-monnaie « aide complémentaire » de la carte Génération #HDF

Durée : Entrée en vigueur à sa notification et fin le 31/08/2020

Disposition financière : Versement de la Région à l'établissement de la part de l'allocation forfaitaire individuelle régionale effectivement débitée selon les conditions fixées dans la convention.

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

- le code des marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le chef d'établissement

Nom : Louchard

Prénom : Patrick

Signé le: 03/04/2017 17:19:35

0620056Z

ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 49 - 1617-92

Année scolaire : 2016-2017

Par délibération du conseil d'administration

du 30/03/2017

acte n° 92

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Convention d'application Lycée/EPSCP :

La convention type d'application Lycée/EPSCP est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet de la convention : Partenariat Lycée/EPSCP concernant le continuum BAC-3/BAC+3 et la prévention du décrochage dans l'enseignement supérieur et la sécurisation des parcours. Partenariat sur 3 niveaux de coopération :

-Information et communication

-Mise en œuvre d'action de découverte des formations et d'immersions

-Construction et mise en œuvre de formations ou de modules communs

Disposition financière : 0€

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

- le code des marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 50 - 1617 - 93

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/03/2017

Réuni le : 30/03/2017

Sous la présidence de : Patrick Louchard

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le compte financier

Année d'exercice : 2016

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Réserves :

Avec réserves

Sans réserve

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 9

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

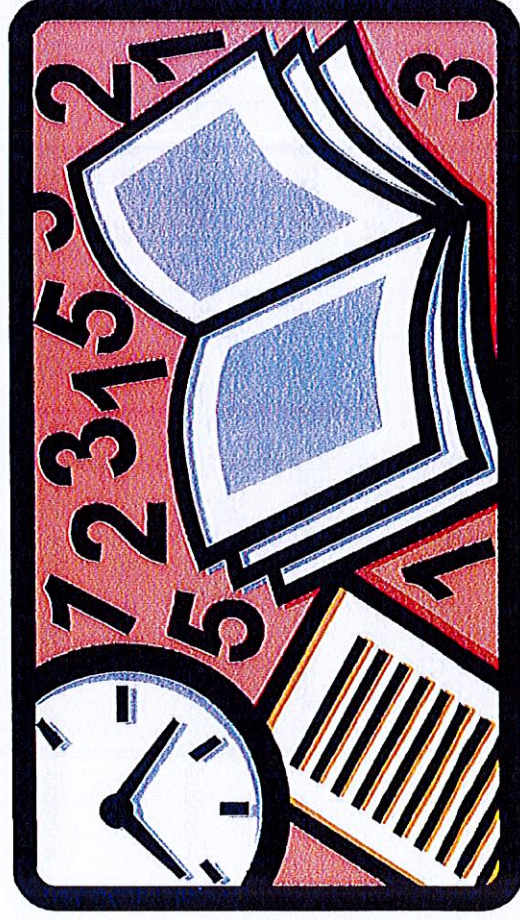
Le président du conseil d'administration

Nom : Louchard

Prénom : Patrick

Signé le: 03/04/2017 17:21:30

Lycée Polyvalent "Sadi CARNOT" - BRUAY-LA-BUISSIERE



COMPTE FINANCIER 2016

EXECUTION DU BUDGET 2016

DEPENSES				RECETTES			
1ère section : FONCTIONNEMENT							
	Prévu 2016	DBM sur FDR	Réalisé 2016		Prévu 2016	DBM	Réalisé 2016
Services				Services			
AP Activité pédagogique	239 920,78	27 121,78	226 376,10	AP Activité pédagogique	222 799,00		235 930,70
VE Vie de l'élève	31 044,00	0,00	21 664,43	VE Vie de l'élève	31 044,00		22 876,64
ALO Administration et Logistique	418 100,00	49 700,00	424 972,11	ALO Administration et Logistique	357 400,00		374 123,97
Total Service Général	689 064,78	76 821,78	673 012,64	Total Service Général	611 243,00	0,00	632 931,31
SRH Restauration et Hébergement	313 850,00	19 100,00	316 389,18	SRH Restauration et Hébergement	304 750,00		309 725,80
SBN Bourses Nationales	470 000,00		445 228,49	SBN Bourses Nationales	470 000,00		445 228,49
Total Services Spéciaux	783 850,00	19 100,00	761 617,67	Total Services Spéciaux	774 750,00	0,00	754 954,29
Total Fonctionnement	1 472 914,78	95 921,78	1 434 630,31	Total Fonctionnement	1 385 993,00	0,00	1 387 885,60
2ème section : opérations en CAPITAL							
OPC Opérations en Capital	14 800,00	2 000,00	6 911,01	OPC Opérations en Capital	12 800,00		1 291,82
Total Investissement	14 800,00	2 000,00	6 911,01	Total Investissement	12 800,00	0,00	1 291,82
Total net des dépenses	1 487 714,78	97 921,78	1 441 541,32	Total net des recettes	1 398 793,00	0,00	1 389 177,42

RESULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice s'obtient par la différence entre le total des recettes nettes et le total des dépenses nettes de la section de fonctionnement.

Le résultat est excédentaire lorsque le total des recettes nettes est supérieur au total des dépenses nettes.

Le résultat est déficitaire lorsque le total des recettes nettes est inférieur au total des dépenses nettes.

La somme des résultats service par service donne le résultat net de l'exercice.

Calcul du résultat - SERVICE GENERAL	
Total des recettes de fonctionnement brutes	636 116,31 €
Total des annulations ou des réductions de recettes	3 185,00 €
Total des dépenses de fonctionnement brutes	675 459,51 €
Total des ordres de reversements	2 446,87 €
Résultats	-40 081,33 €

ou

Calcul du résultat - SERVICE GENERAL	
Total des recettes de fonctionnement nettes	632 931,31 €
Total des dépenses nettes	673 012,64 €
Résultats	-40 081,33 €

Détermination à partir de la balance

Calcul du résultat	
Crédit de la classe 7	1 388 200,82 €
Débit de la classe 7	0,00 €
Débit de la classe 6	1 434 945,53 €
Crédit de la classe 6	0,00 €
Résultat positif = compte 120	-46 744,71 €
Résultat négatif = compte 129	-46 744,71 €

Le Conseil d'Administration se prononce sur l'affectation du résultat. Il peut répartir ce dernier sur des comptes de réserves distincts.

Proposition d'affectation du résultat	
Service Général	-40 081,33 €
SRH	-6 663,38 €
Résultat total	-46 744,71 €

Calcul du résultat - SRH	
Total des recettes de fonctionnement brutes	309 725,80 €
Total des annulations ou des réductions de recettes	0,00 €
Total des dépenses de fonctionnement brutes	316 704,40 €
Total des ordres de reversements	315,22 €
Résultats	-6 663,38 €

ou

Calcul du résultat - SRH	
Total des recettes de fonctionnement nettes	309 725,80 €
Total des dépenses nettes	316 389,18 €
Résultats	-6 663,38 €

Calcul du résultat - SG +SRH	
Total des recettes de fonctionnement nettes	309 725,80 €
Total des dépenses de fonctionnement nettes	316 389,18 €
Résultat total	-46 744,71 €

Calcul du résultat - SG +SRH	
Total des recettes de fonctionnement nettes	309 725,80 €
Total des dépenses nettes	316 389,18 €
Résultat total	-46 744,71 €

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La Capacité d'Autofinancement (CAF) correspond au surplus monétaire potentiel dégagé par les opérations de gestion de l'établissement.

Elle représente le résultat des seules opérations susceptibles d'avoir une action sur la trésorerie.

C'est la part du résultat qui génère de la trésorerie ou qui en consomme lorsqu'elle est négative.

Dans ce cas, la CAF est appelée Insuffisance d'Autofinancement (IAF)

Calcul de la CAF ou IAF - Résultat net de l'exercice			
	SG	SRH	TOTAL
Resultats net de l'exercice	-40 081,33 €	-6 663,38 €	-46 744,71 €
+ Dotations aux amortissements et aux provisions (C 68)	38 638,83 €	- €	38 638,83 €
- Reprises sur provisions et amortissements (C78)	- €	- €	0,00 €
- Neutralisation des amortissements (C776)	12 756,40 €	- €	-12 756,40 €
+ Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés (C675)	- €	- €	0,00 €
- Produits des cessions d'éléments d'actifs (C775)	- €	- €	0,00 €
- Quote-part des subventions d'investissement virées au résultats de l'exercice (C777)	- €	- €	0,00 €
CAF ou IAF	-14 198,90 €	-6 663,38 €	-20 862,28 €
+ Recettes d'investissement	1 291,82 €	- €	1 291,82 €
- Dépenses d'investissement	6 911,01 €	- €	6 911,01 €
+ Caution encaissée sur l'année (165)	1,00 €	-	1,00 €
Variation du Fonds De Roulement (FDR)	-19 817,09 €	-6 663,38 €	-26 480,47 €

OU

Calcul de la CAF ou IAF			
Resultats net de l'exercice	-40 081,33 €	-6 663,38 €	-46 744,71 €
Amortissement non neutralisé	25 882,43 €	0,00 €	25 882,43 €
CAF ou IAF	-14 198,90 €	-6 663,38 €	-20 862,28 €
	-20 862,28 €		

Le Fonds de Roulement (FDR) traduit la marge de manœuvre dont dispose l'établissement sur les éléments à caractère durable de son patrimoine.

Il représente la différence entre les emplois stables (l'actif : matériel, mobilier, stock, disponibilités...) et les ressources stables (le passif : dotations, réserves, subventions, résultat, dettes à court terme...).



EPLE : LYCEE POLYVALENT CARNOT - BRUAY-
LA-BUISSIÈRE

RNE : 0620056Z

EXERCICE : 2016

CALCUL DU FONDS DE ROULEMENT
-- A partir de la Pièce 2 du Compte Financier --

Total des soldes créditeurs de la classe 1		1 157 360,92 €
Total des soldes créditeurs de la classe 2	+	1 753 633,92 €
Solde débiteur du compte 275	+	0,00 €
SOUS TOTAL A	=	2 910 994,84 €

Total des soldes débiteurs de la classe 1	+	953 293,62 €
Total des soldes débiteurs de la classe 2	+	1 826 614,56 €
SOUS TOTAL B	=	2 779 908,18 €

TOTAL DU FONDS DE ROULEMENT
(SOUS TOTAL A - SOUS TOTAL B)

131 086,66 €

CALCUL DU FONDS DE ROULEMENT MOBILISABLE

Au 31/12/N-1

Montant des stocks (classe 3)	-	9 449,85 €
Montant des cautions (165)	-	412,00 €
Montant du compte 275	-	0,00 €
Montant des provisions (159)	-	0,00 €

FDR MOBILISABLE

121 224,81 €

(pour mémoire montant pièce 13) 121 636,81 €

A LA DATE DU JOUR = 6 mars 2017

MONTANT DES PRELEVEMENTS SUR FDR VALIDES DEPUIS LE DERNIER COMPTE FINANCIER	19 200,00 €
MONTANT DES PRELEVEMENTS SUR FDR PROPOSES	60 000,00 €
FDR REELLEMENT MOBILISABLE	42 024,81 €

Situation du Fonds de Roulement Mobilisable par service

	ALO	AP Enst Gal	AP Enst Techno	SRH	TOTAL
FDR mobilisable au 31/12/2015		110 926,81		37 094,69	148 021,50 €
Variation du FDR		-19 817,09 €		-6 663,38 €	-26 480,47 €
Variation des stocks (- = augmentation, + = diminution)		0,00 €		-315,22 €	-315,22 €
Montant des cautions encaissées en année N		-1,00 €		0,00 €	-1,00 €
FDR mobilisable au 31/12/2016		91 108,72 €		30 116,09 €	121 224,81 €
Prélèvement lors de la réalisation du budget	11 500,00 €		1 000,00 €	6 700,00 €	19 200,00 €
FDR réellement mobilisable à la date du CA		78 608,72 €		23 416,09 €	102 024,81 €
DBM de prélèvement sur FDR	35 000,00 €		10 000 € en OPC + 4 000 € en SRH 11 000,00 €	14 000,00 €	60 000,00 €
FDR réellement mobilisable après DBM		32 608,72 €		9 416,09 €	42 024,81 €

LYCEE POLYVALENT CARNOT - BRUAY-LA-BUISSIERE

SOLDE DES SUBVENTIONS EN CLASSE 4

CREDITS ETAT

Ces crédits font l'objet d'une reventilation en CA et d'une DBM pour vote

Libellé subvention	dépenses prévues au budget - DBM incluses	Dépenses 2016	Solde au 31/12/2016 en classe 5	Commentaires
441912 - Subv. pour bourses	470 000,00 €	445 228,49 €	3 793,13 €	ressources affectées
441913 - Subv. Etat prog 141 - Dotation globalisée à ventiler	21 900,00 €	21 900,00 €	313,00 €	à utiliser
441916 - Subv. Etat prog 230 Vie de l'élève	0,00 €	0,00 €	61 831,85 €	
CECSC - Education la Santé et Citoyenneté	58 230,30 €	6 722,35 €	51 507,95 €	à utiliser
Fonds Social Cantine	5 925,97 €	839,07 €	5 086,90 €	à utiliser
Fonds Social Lycéen	800,00 €	800,00 €	0,00 €	
Fonds Vie Lycéenne			5 237,00 €	à utiliser
Fonds social 2016 à ventiler				

CREDITS CONSEIL REGIONAL

Ces crédits sont automatiquement réouverts via une DBM pour info

Libellé subvention	dépenses prévues au budget - DBM incluses	Dépenses 2016	Solde au 31/12/2016 en classe 4	Commentaires
44125 - Subvention Région Aide à la restauration	9 213,44 €	4 824,30 €	4 389,14 €	à utiliser
44128 - Autres subv. - CR	7 257,50 €	8 346,00 €	0,00 €	
SPEL - Soutien aux projets éduc. sur critères sociaux	1 080,00 €	1 462,00 €	0,00 €	
SPEL - Projet emblématique	97 000,00 €	51 410,56 €	-3 137,24 €	à percevoir
Travaux urgents				

AUTRES CREDITS

Libellé subvention	dépenses prévues au budget - DBM incluses	Dépenses 2016	Solde au 31/12/2016 en classe 4	Commentaires
441918 - Autres Subventions Etat	7 164,92 €	7 164,92 €	0,00 €	
MILDT - Prévention des conduites à risque	2 800,00 €	2 800,00 €	0,00 €	
Etat - Subvention investissement BTS SN				
Autres subventions diverses	1 400,00 €	1 400,00 €	0,00 €	
Artois Comm - Subv Judo	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	
AGEFA PME - Projet AILES "Lutte contre le décrochage"				

LYCEE POLYVALENT CARNOT - BRUAY-LA-BUISSIÈRE
SOLDE DES SUBVENTIONS EN CLASSE 4

TAXE D'APPRENTISSAGE

Libellé subvention	dépendances prévues au budget - DBM incluses	Dépenses 2016	Solde au 31/12/2016 en classe 4	Commentaires
4621 - Taxe d'apprentissage	30 000,00 €	37 046,70 €	0,00 €	32 618,70€ réellesment perçus en 2016. 4 428€ concernent une TA 2015 encaissée en 2016.

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier - affectation du résultat

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 51 - 1617 - 34
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 13/03/2017
Réuni le : 30/03/2017
Sous la présidence de : Patrick Louchard
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration affecte le résultat du compte financier de l'exercice 2016 comme suit :
[] Sur un compte de réserve unique
[X] Avec subdivision
Compte 10681 : S.G. : -40 081.33€
Compte 10687 : S.R.H. : -6 663.38€
Compte :
Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [] Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIÈRE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 52 - 1617 - 56

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/03/2017

Réuni le : 30/03/2017

Sous la présidence de : Patrick Louchard

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2017

Numéro de la DBM : 3

Budget d'origine :

Budget primitif : [X]

Budget annexe : []

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Il reste à ce jour : 23 416.09 € sur le fonds de roulement mobilisable du service annexe d'hébergement.

Afin de pouvoir faire face aux dépenses de l'année en cours un prélèvement sur fonds de roulement du Service Restauration et d'Hébergement d'un montant de 14 000€ : 4 000€ pour le SRH et 10 000€ pour l'OPC est proposé aux membres du Conseil d'Administration.

Il restera après prélèvement : 23 416.09€ - 14 000€ = 9 416.09 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Louchard

Prénom : Patrick

Signé le: 03/04/2017 17:21:37

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 53 - 1617-95

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/03/2017

Réuni le : 30/03/2017

Sous la présidence de : Patrick Louchard

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2017

Numéro de la DBM : 3

Budget d'origine :

Budget primitif : [X]

Budget annexe : []

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Il reste à ce jour : 78 608.72 € sur le fonds de roulement mobilisable du service général.

Afin de pouvoir faire face aux dépenses de l'année en cours une demande de prélèvement sur fonds de roulement du service général d'un montant de 46 000€ est proposée aux membres du Conseil d'Administration selon la répartition suivante :

Service AP : 11 000 €

Service ALO : 35 000 €

Il restera après prélèvements : 78 608.72 € - 46 000 € = 32 608.72 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Louchard

Prénom : Patrick

Signé le: 03/04/2017 17:21:40

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIÈRE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 54 1617-97

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/03/2017

Réuni le : 30/03/2017

Sous la présidence de : Patrick Louchard

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2017

Numéro de la DBM : 3

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Transfert de crédits du service AP vers OPC

Un transfert de crédits de 1 188€ du service Activité Pédagogique vers le service Opérations en Capital pour permettre l'acquisition du logiciel « SEE ELECTRICAL EXPÉR » est porté à l'approbation des membres de Conseil d'Administration.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Louchard

Prénom : Patrick

Signé le: 03/04/2017 17:21:42